AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0520
FR0012650166-FS0260

30 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NHOA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2023, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 mars 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NHOA et détenir pour le compte desdits fonds 1 431 907 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NHOA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 25 533 720 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.